

Stratégie Nature

2026-2030

Le diagnostic et les enjeux





UN PATRIMOINE VÉGÉTAL RICHE MAIS FRAGILE

Les parcs et jardins du Département des Hauts-de-Seine s'inscrivent dans une histoire riche, marquée par les domaines royaux et aristocratiques puis par l'essor des parcs publics aux XIX^e et XX^e siècles. Cet héritage compose aujourd'hui un maillage d'espaces de nature structurant le paysage départemental.

Ce réseau s'appuie également sur un ensemble forestier d'envergure, comprenant près de 1 500 hectares de forêts domaniales (Meudon, Fausses-Reposes, Malmaison et Verrières) gérées par l'ONF. Ces forêts constituent l'un des principaux réservoirs écologiques du territoire et un espace de respiration pour les habitants. Elles forment, avec les parcs et les alignements d'arbres, un ensemble paysager cohérent au sein de la trame verte départementale.

Ci-contre. Hauts-de-Seine. Une densité urbaine élevée dans laquelle parcs et forêts structurent encore le paysage.

© CD92/Olivier Ravoire

Le Département gère un patrimoine conséquent, avec 30 000 arbres d'alignement, 636 hectares de parcs et jardins et les arbres de plus de 110 collèges et établissements sociaux. Cet ensemble fait l'objet d'une gestion suivie, reconnue pour sa rigueur et sa cohérence à l'échelle du territoire.

Cet équilibre, solide mais soumis à de fortes pressions, appelle une vigilance constante. Le vieillissement des arbres, la multiplication des épisodes climatiques extrêmes et l'évolution des attentes du public rendent la gestion plus complexe. Parallèlement, l'attachement des habitants aux parcs départementaux se traduit par une fréquentation en forte hausse. Entre 2021 et 2025, la visite des parcs est passée de 12 à 22 millions d'entrées, illustrant un désir de nature accru et une appropriation croissante de ces lieux par la population. Cette intensification des usages génère une pression plus forte sur les milieux comme sur les équipes de terrain.

Face à ces évolutions, les équipes départementales s'attachent à maintenir un haut niveau de qualité et d'attention, conciliant sécurité, biodiversité et accueil du public. La gestion s'appuie désormais sur des plans de gestion et des schémas directeurs paysagers qui structurent l'évolution des parcs dans la durée.



Ci-dessus. Parcs départementaux. Des usages toujours plus nombreux dans des espaces de nature très sollicités.

© CD92/Olivier Ravoire

Ci-dessous. À Sceaux, la fréquentation des parcs traduit l'importance des espaces de nature dans la vie quotidienne.

© CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortega



Les espaces naturels publics du département



Un patrimoine végétal riche mais fragile

3

Des paysages contrastés

8

Des paysages urbains à requalifier

12

Un réseau de parcs partiellement connectés

14

Une fréquentation des parcs à dominante locale

16

Un accès à la nature garanti, mais des poches de carence persistantes

18

Une gestion d'excellence à faire évoluer dans un contexte mouvant

20

Des parcs refuges climatiques

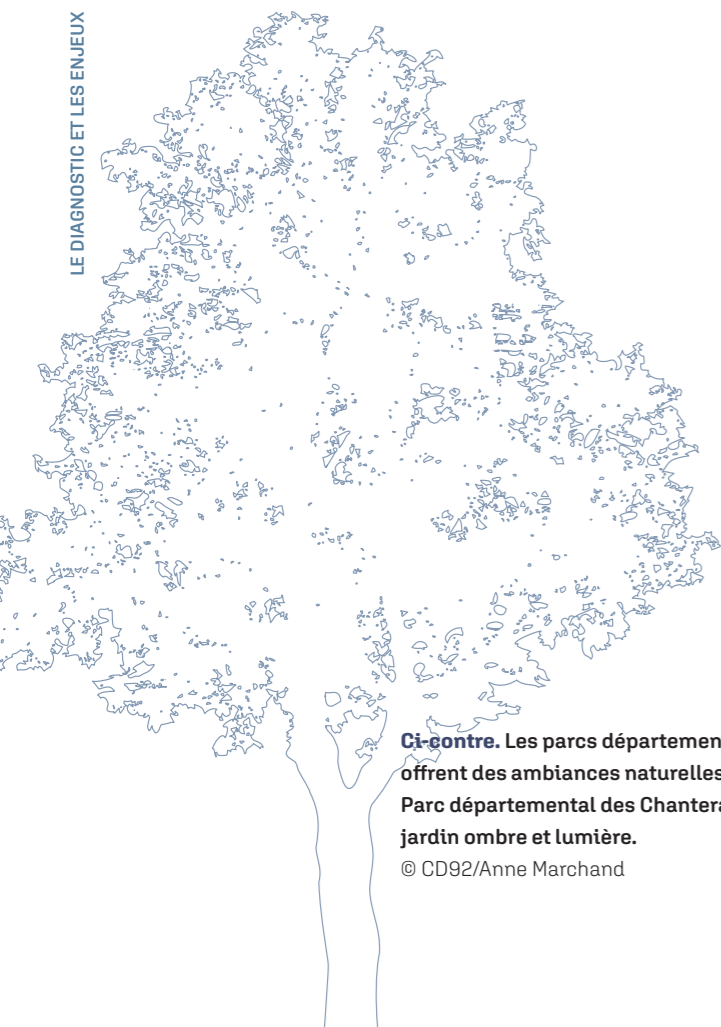
24

Une population urbaine qui ne transmet plus le lien à la nature de génération en génération

26

6
↑

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX



Ci-contre. Les parcs départementaux offrent des ambiances naturelles variées. Parc départemental des Chanteraines, jardin ombre et lumière.

© CD92/Anne Marchand



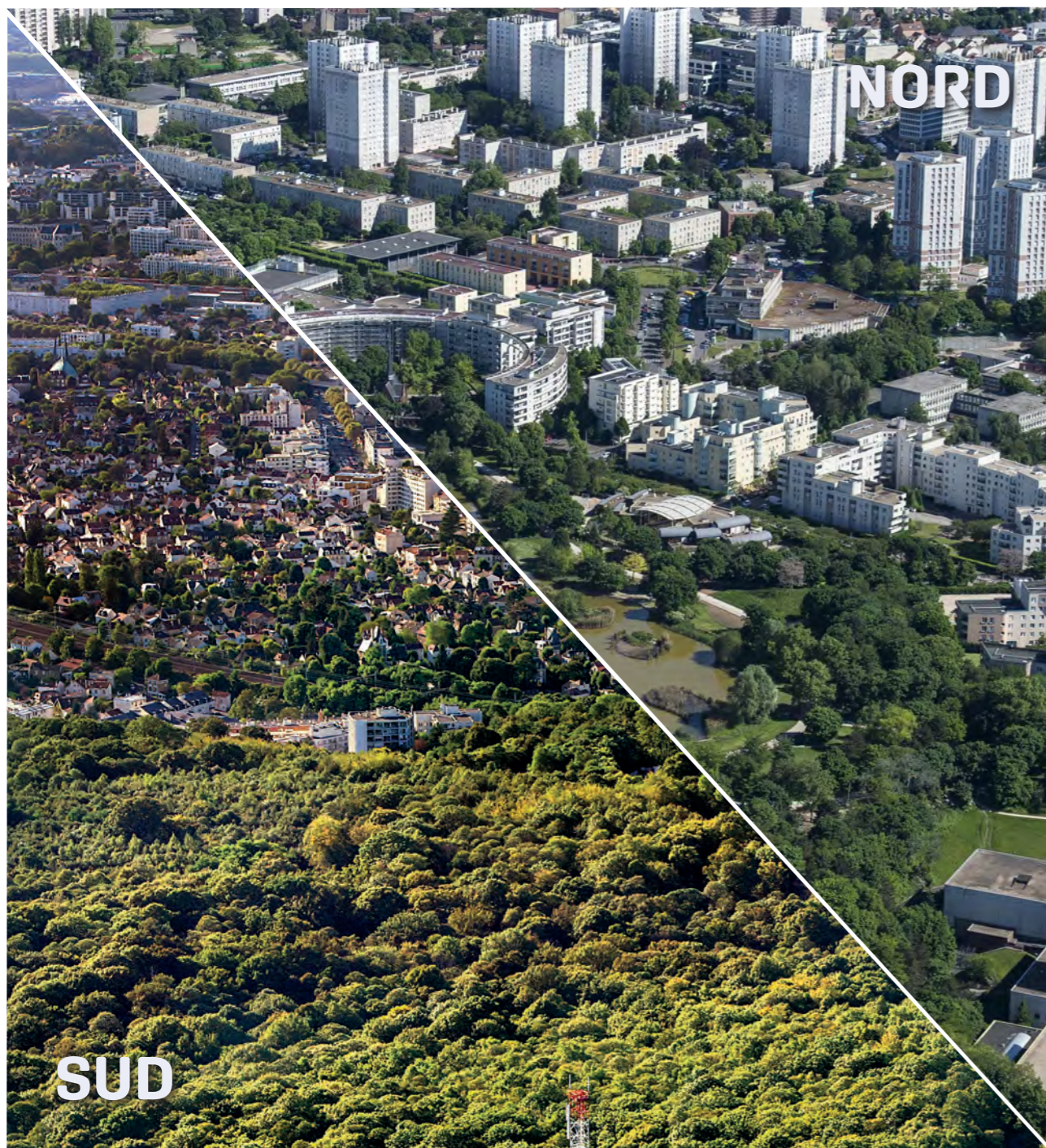
Des paysages contrastés

Les Hauts-de-Seine comptent parmi les départements de la petite couronne les mieux pourvus en espaces de nature accessibles. **Plus de 95 % des habitants vivent à moins de quinze minutes à pied d'un espace naturel de plus de 5 000 m².** Ce maillage dense constitue un atout majeur pour un territoire aussi urbanisé. Le sud offre les paysages les plus végétalisés. Il concentre de grands domaines patrimoniaux, des parcs historiques et plusieurs massifs forestiers,

formant un réseau végétal continu. La présence de cités-jardins et d'un habitat pavillonnaire important contribue également à une structure urbaine moins dense et à des formes bâties plus végétalisées dans ces secteurs. Toutefois, ces paysages très végétalisés attirent une fréquentation importante. La densité résidentielle et les usages de loisirs y contribuent fortement.

Page de gauche. Une diversité de paysages contrastés.
© CD92/Olivier Ravoire

Ci-dessous. Meudon. Les coteaux structurent un réseau paysager.
© Franck Devedjian CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons



Derrière cette situation globalement favorable se dessine toutefois une géographie contrastée. Le nord du département, organisé autour de la grande plaine alluviale de la Seine, présente une urbanisation très compacte, marquée par l'héritage industriel et logistique et la présence d'infrastructures majeures. Les espaces naturels y sont plus rares, plus fragmentés, et les effets d'îlot de chaleur urbain y sont particulièrement sensibles.

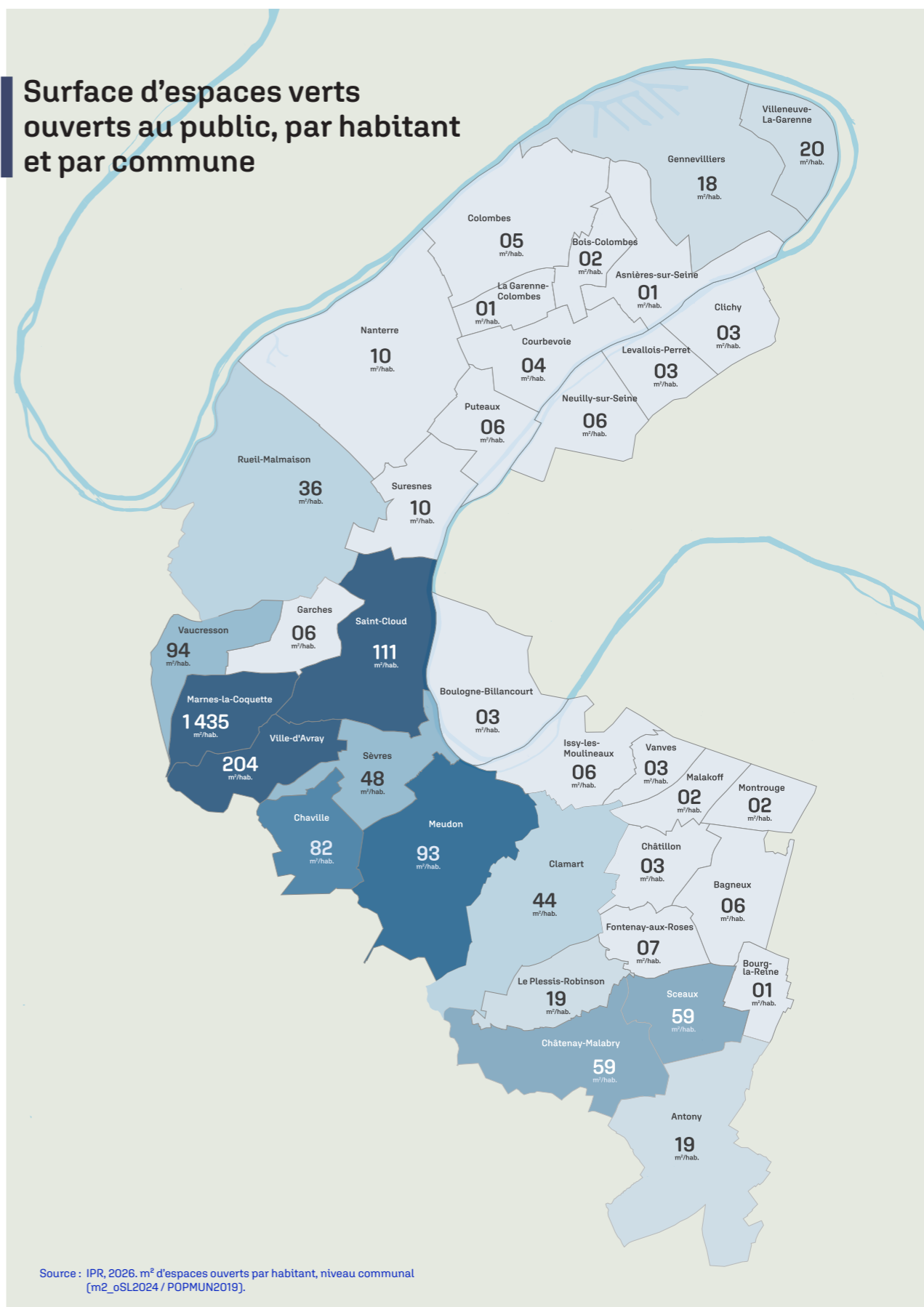
La comparaison des surfaces d'espaces de nature accessibles par habitant met en évidence un écart important entre le nord et le sud du département. Les communes du nord comptent en moyenne 5 m² d'espaces de nature par habitant. Le reste du département atteint une moyenne de 88 m² par habitant. Cet écart confirme une répartition très inégale de l'offre en espaces de nature entre les deux parties du territoire.

EN JEUX

Réduire les contrastes Nord-Sud en améliorant l'accès à la nature dans les secteurs les plus urbanisés du territoire.

Maîtriser l'impact de l'intensification des usages et de la fréquentation pour préserver les milieux et maintenir un haut niveau de qualité d'accueil dans les parcs.

Ci-dessous. Autour de La Défense, la vallée de la Seine concentre densité urbaine et grandes infrastructures.
© CD92/Olivier Ravoire



Des paysages urbains à requalifier

Certains secteurs des Hauts-de-Seine présentent aujourd'hui des paysages urbains fortement contraints, notamment le long de plusieurs routes départementales et aux abords d'emprises relevant de la compétence du Département. Ces espaces, très visibles pour les usagers, influencent durablement la perception du territoire.

Plusieurs séquences routières illustrent ces situations le long de la RD7. Dans le secteur de l'échangeur de la Manufacture à Sèvres, les paysages apparaissent fragmentés et dominés par des ouvrages techniques et de vastes surfaces minéralisées. La juxtaposition d'infrastructures, d'équipements et de franges urbaines peu qualifiées produit des ambiances routières hétérogènes et une lecture paysagère heurtée. Plus au nord, autour de la place Clémenceau devant le musée du Grand Siècle, la forte minéralité des sols, la faible présence végétale et la complexité des usages contribuent également à une qualité paysagère limitée pour des espaces pourtant très exposés.

Des situations comparables peuvent être observées dans certains quartiers du nord du département, également traversés par des routes départementales. Le boulevard circulaire Patrick-Devedjian, à La Défense, illustre particulièrement ces enjeux. Conçu comme une infrastructure routière d'ampleur, longtemps marqué par une forte minéralité et une organisation peu favorable aux continuités urbaines et végétales, il fait aujourd'hui l'objet d'une requalification visant à transformer cet axe en boulevard urbain plus apaisé, végétalisé et mieux intégré aux quartiers traversés. Plus largement, avant les grandes opérations de transformation liées aux infrastructures de transport, les emprises routières, les abords bâtis discontinus et les paysages techniques dominent encore largement les perceptions. Ces paysages routiers du quotidien se caractérisent par une faible continuité végétale, des ruptures d'échelle et une lisibilité réduite des séquences urbaines. Ces constats soulignent le rôle structurant des routes départementales dans la lecture quotidienne du territoire et l'importance,

dans le diagnostic, d'identifier les secteurs où la qualité paysagère constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et le cadre de vie, en particulier sur les espaces relevant directement de l'action du Département.

Ces constats soulignent le rôle structurant des routes départementales dans la lecture quotidienne du territoire et l'importance d'identifier les secteurs où la qualité paysagère constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et le cadre de vie. Le Département a déjà engagé cette transformation à travers plusieurs démarches structurantes, notamment le projet Cœur & Seine, qui porte une vision globale de requalification des espaces publics le long de la Seine entre Boulogne-Billancourt et Suresnes. Ce projet vise à améliorer les déplacements du quotidien, à renforcer les continuités cyclables et piétonnes, à valoriser les paysages de Seine et à créer des espaces plus végétalisés lorsque cela est possible. Cette dynamique est également prolongée par le Plan vélo, qui contribue à faire évoluer la voirie départementale vers des espaces publics plus apaisés et mieux adaptés aux usages quotidiens.

ENJEUX

Engager une requalification progressive des paysages les plus contraints.



À gauche. RD7 – pont de Saint-Cloud. L'infrastructure impose sa logique au paysage. © CD92/Olivier Ravoire

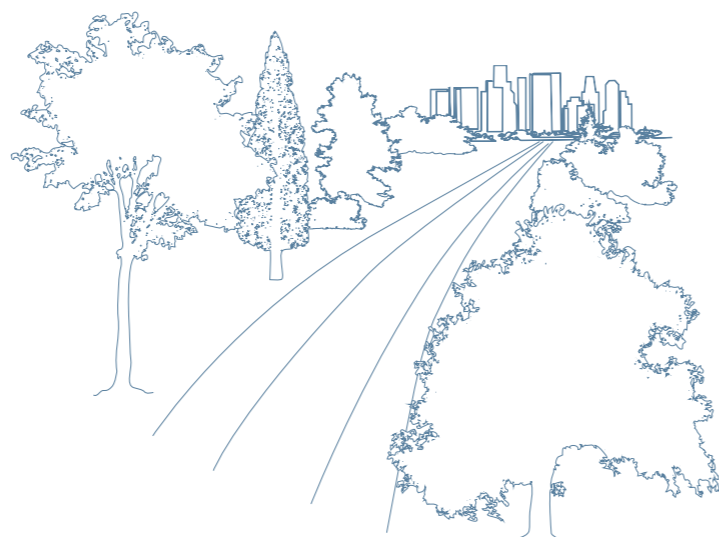
Ci-dessus. Nanterre. Infrastructures, grands ensembles et franges urbaines composent un paysage technique. © CD92/Olivier Ravoire

Un réseau de parcs partiellement connectés

Le Département dispose d'un réseau de parcs et d'espaces naturels attractifs, mais ceux-ci restent souvent enclavés dans un tissu urbain très dense, conséquence d'une urbanisation ancienne, du morcellement foncier et de la présence de grandes infrastructures de transport.

Pour y remédier, plusieurs démarches ont été engagées, notamment à travers le Plan départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et les Parcours buissonniers, qui ont permis de renforcer certaines liaisons et d'amorcer une continuité à l'échelle du territoire. Si des progrès significatifs ont été réalisés, la continuité écologique et piétonne peut encore être consolidée. Cette discontinuité freine aujourd'hui le plein déploiement des déplacements doux et des continuités écologiques, mais les démarches engagées posent les bases d'une trame verte départementale de plus en plus cohérente.

À cela s'ajoutent des contraintes structurelles fortes. La densité urbaine, la multiplicité des acteurs et la complexité foncière freinent la mise en œuvre de nouvelles liaisons. La création d'un itinéraire continu exige une coordination étroite et une maîtrise foncière précise. Dans ce contexte, la réussite d'un projet végétal linéaire dépend de la complétude de son tracé, car un seul chaînon manquant peut rendre l'ensemble inopérant.



Ci-dessus. Montrouge. Un tissu urbain compact où la nature devient résiduelle. © CD92/Olivier Ravoire

Carte des Espaces Naturels Sensibles



Une fréquentation des parcs à dominante locale

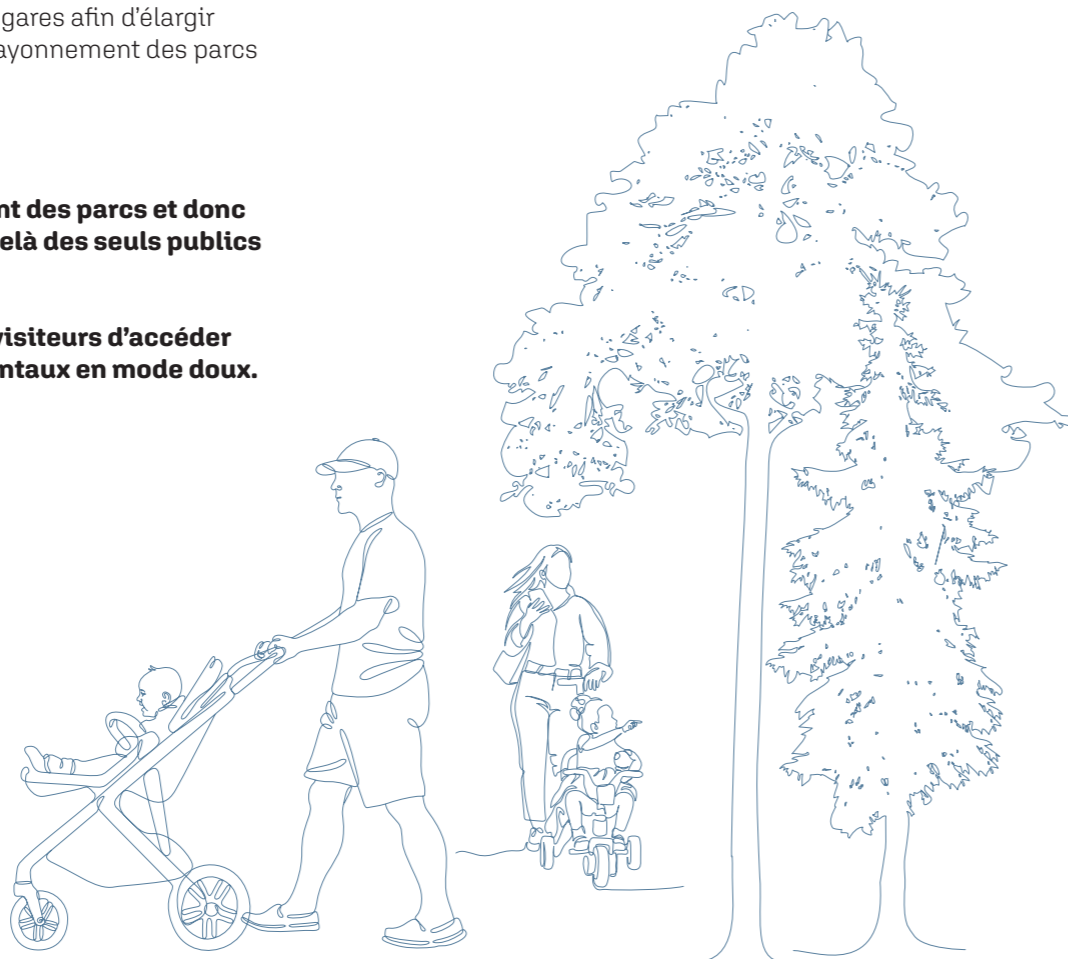
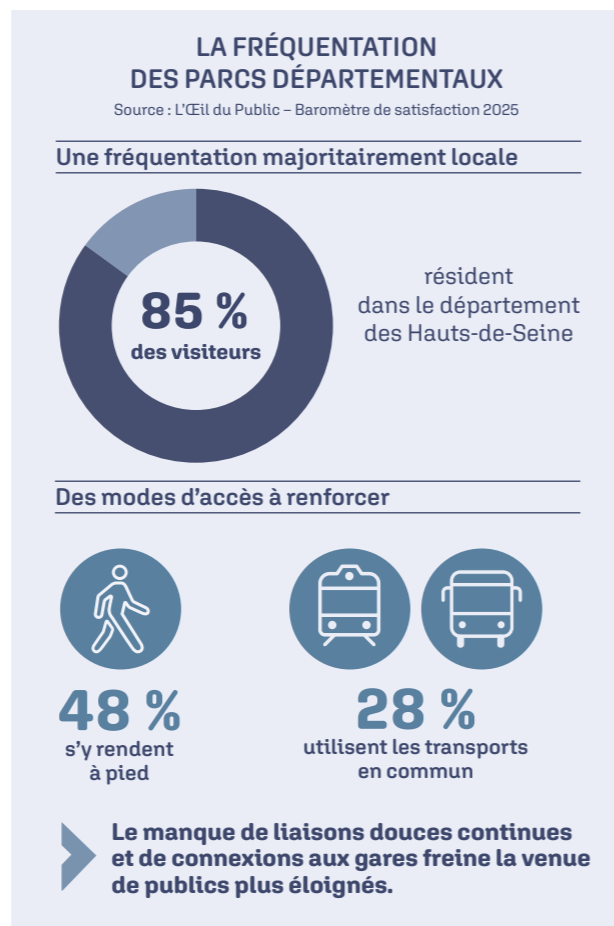
La fréquentation des parcs départementaux demeure majoritairement locale. D'après le baromètre de satisfaction 2025 [source : l'Œil du Public], 85 % des visiteurs résident dans le département des Hauts-de-Seine. Cette proximité traduit l'ancrage des parcs dans le quotidien des habitants, qui y trouvent des espaces de détente facilement accessibles.

La marche constitue le principal mode d'accès [48 %], devant les transports collectifs [28 %]. Ces résultats confirment un usage de proximité, tout en montrant que les réseaux de transport jouent déjà un rôle significatif dans l'accès aux parcs. Ils soulignent l'importance de conforter les continuités piétonnes et cyclables ainsi que les liens avec les gares afin d'élargir progressivement l'aire de rayonnement des parcs à l'échelle départementale.

ENJEUX

Élargir le rayonnement des parcs et donc du Département au-delà des seuls publics de proximité.

Permettre à tous les visiteurs d'accéder aux parcs départementaux en mode doux.



En haut. Domaine départemental de Sceaux. Le parc comme espace de nature quotidien pour les habitants. © CD92/Olivier Ravoire
En bas. Parc départemental André-Malraux. La nature comme contrepoint à la densité urbaine. © CD92/Julia Brechler

Un accès à la nature garanti, mais des poches de carence persistantes

Avec plus de 95 % des altoiséquanais vivant à moins de quinze minutes à pied d'un espace de nature de plus de 5000 m², l'accès à la nature est déjà largement assuré sur le territoire. Les secteurs restants, qualifiés de zones carencées car situés au-delà de quinze minutes à pied, restent néanmoins reliés à un espace de nature en vingt minutes de marche pour l'ensemble des habitants.

Ces zones carencées se concentrent dans six communes : Colombes, Bois-Colombes, Nanterre, Suresnes, Châtillon et Bourg-la-Reine. Elles se caractérisent par une forte densité bâtie, un foncier rare et la présence d'infrastructures majeures, autant de contraintes qui limitent la création ou l'ouverture de nouveaux sites.

Certains de ces quartiers résidentiels, composés de maisons avec jardins, bénéficient pourtant d'une présence végétale réelle mais essentiellement privée et peu accessible. En périphérie, de grands espaces végétalisés sont des marqueurs du paysage sans pour autant être ouverts au public.

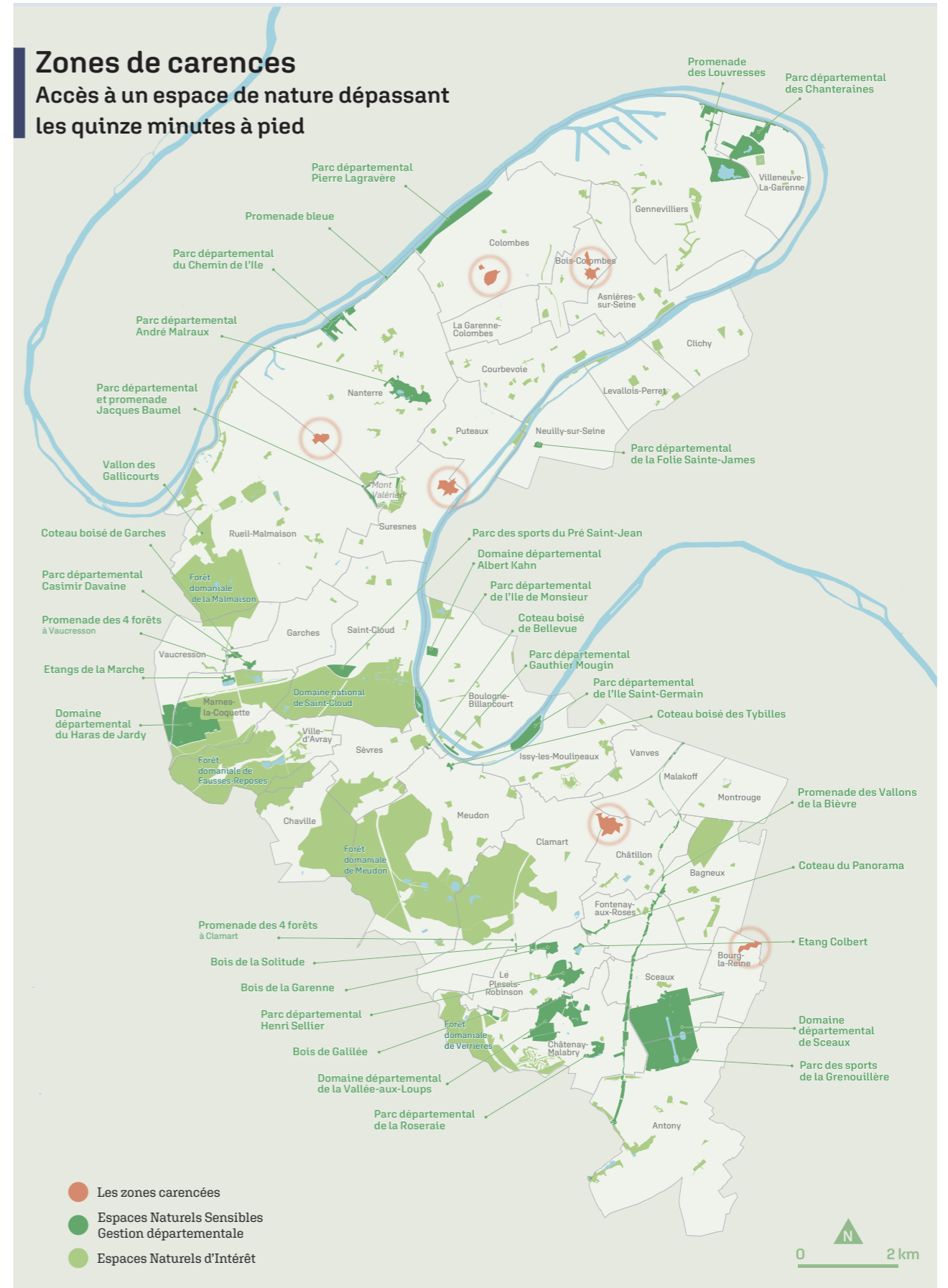
Dans ces secteurs, l'enjeu tient moins à l'éloignement des espaces de nature qu'à l'absence de continuités écologiques et piétonnes. Les berges de Seine encore inaccessibles et l'enclavement d'espaces privés créent des discontinuités écologiques et piétonnes, maintenant la perception d'un manque d'espace de nature, malgré la proximité d'une offre réelle.

ENJEUX

Améliorer l'accès à la nature dans les secteurs carencés en mobilisant les continuités piétonnes, les berges et les espaces encore sous-utilisés.

Mobiliser le potentiel d'ouverture de certains espaces privés ou berges végétalisés pour élargir l'offre accessible au public.

Ci-dessous. Bourg-la-Reine. Une nature largement présente mais essentiellement privée. © Géo2Seine



Une gestion d'excellence à faire évoluer dans un contexte mouvant

Les pratiques d'entretien ont atteint un haut niveau d'exigence, fondé sur une approche écologique et respectueuse des dynamiques naturelles. Tonte raisonnée, fauche tardive et diversification des modes de gestion traduisent cette approche fondée sur le vivant.

Cette organisation s'appuie sur des démarches volontaires qui renforcent la dimension écologique de la gestion. Le Département déploie des moyens techniques adaptés avec une flotte de véhicules électriques, une scierie mobile pour le réemploi du bois issu des chantiers d'abattages sanitaires, des systèmes d'arrosage économes en eau dotés de capteurs d'humidité et du matériel d'entretien électrique remplaçant les engins thermiques. Il engage également ses équipes dans des programmes de labellisation tels qu'EVE® ou Refuges LPO, traduisant une attention croissante portée à la faune et à la flore dans la gestion courante des sites.

Ce mode de gestion est aujourd'hui mis à l'épreuve par les effets du changement climatique. Les sécheresses répétées, les vents violents, les tempêtes et la progression de maladies ou de ravageurs fragilisent l'ensemble du patrimoine végétal, et plus particulièrement le patrimoine arboré, notamment les alignements et boisements anciens. Ce vivant, soumis à la fois au vieillissement naturel et aux contraintes climatiques, devient plus vulnérable et appelle une adaptation continue des pratiques de gestion.



Ci-contre. Sécheresse. Des sols fragilisés par la répétition des épisodes climatiques extrêmes.

© CD92/Willy Labre

Parc en Île-de-France après une période de sécheresse.

© iStock - mtreasure

Page de droite. Parc départemental de la Roseaie.

Le patrimoine arboré face aux maladies et ravageurs,

et aux aléas climatiques. © CD92/ Olivier Ravoire



Parallèlement, la gestion des sites évolue dans un contexte marqué par la sobriété énergétique et la raréfaction des ressources. Les consommations d'eau et d'énergie constituent désormais des paramètres structurants dans les choix d'entretien et d'aménagement. Cette contrainte se traduit par une attention accrue portée à la valorisation des matériaux issus des chantiers, au recours à des techniques économes et à la désimperméabilisation progressive des sols lors des rénovations.

Enfin, la dégradation de la biodiversité et l'évolution des attentes sociales ajoutent une nouvelle dimension à la gestion des sites. Les usagers expriment un besoin accru de nature de proximité, de diversité végétale et de continuité écologique. Cette aspiration à un contact plus direct avec la nature, associée à une sensibilité renforcée à la préservation du vivant, redéfinit le rôle des parcs et espaces naturels comme vecteurs de bien-être et de transmission d'un patrimoine vivant.

ENJEUX

Maintenir les espaces de nature départementaux résilients dans la durée face au climat instable.

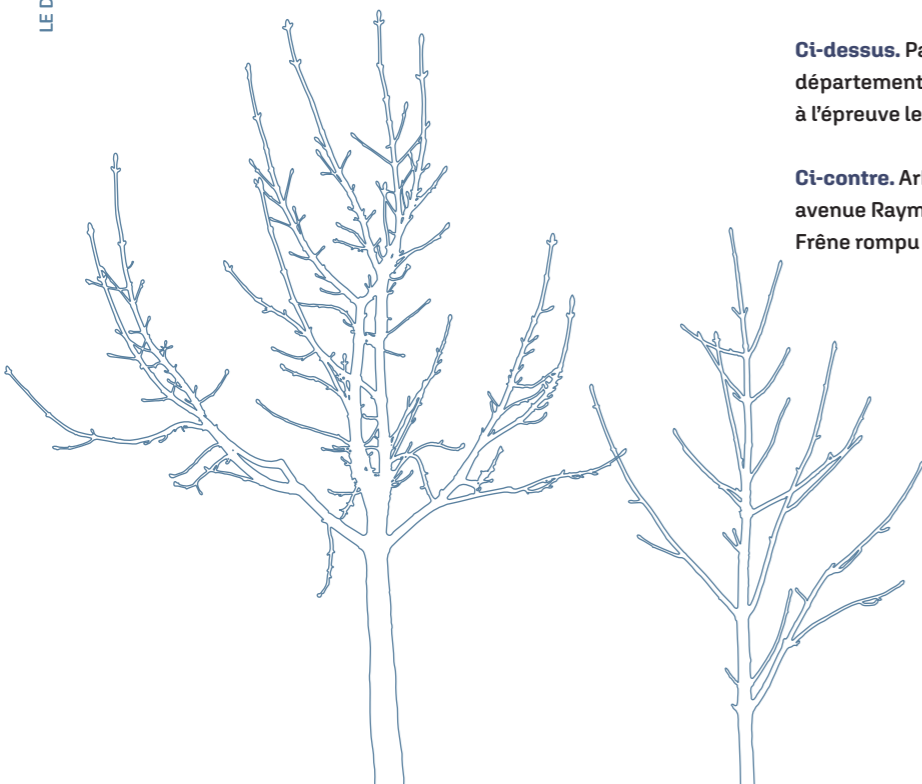
Préserver la qualité des sites malgré des ressources en eau et en énergie de plus en plus contraintes.

Répondre à l'évolution rapide des attentes sociales, marquée par une demande croissante de nature et de diversité végétale.



Ci-dessus. Parc canin de la Gazonnière au Domaine départemental de Sceaux. Les tempêtes mettent à l'épreuve le patrimoine arboré. © CD92/Anne Marchand

Ci-contre. Arbre atteint de chancre coloré du platane - avenue Raymond Aron à Antony © CD92/Willy Labre
Frêne rompu présentant une carie interne du bois. © CD92



Des parcs refuges climatiques

Les activités du Département génèrent environ 115 ktCO₂e/an, tandis que la séquestration nette annuelle des forêts et des sols reste très limitée, autour de 370 tC/an, soit 10,6 ktCO₂e/an. Ce déséquilibre massif entre émissions et capacité de séquestration confirme que la réduction des émissions demeure l'enjeu principal, tout en soulignant l'importance d'amplifier la végétalisation, de renforcer les trames vertes et bleues et de développer des espaces de nature plus résilients face au changement climatique.

Les sols départementaux renferment un stock important de carbone d'environ 1,1 MtC. La préservation de ce réservoir, aujourd'hui stable mais sensible aux usages, constitue un enjeu majeur pour maintenir la qualité des sols, limiter leur dégradation et renforcer la résilience écologique du territoire.

Avec 76 % de surfaces artificialisées, les Hauts-de-Seine figurent parmi les départements les plus urbanisés de France. Cette densité exceptionnelle, 9 000 habitants au kilomètre carré en moyenne, témoigne d'un territoire intensément habité et dynamique, où la présence amplifiée de la nature ne peut être le résultat que de décisions politiques volontaristes et ambitieuses pour contribuer au cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique.

Cette densité s'accompagne d'une consommation énergétique et d'une mobilité importante, générant des émissions significatives de gaz à effet de serre. Si la consommation d'énergie par habitant reste inférieure à la moyenne nationale, les émissions rapportées à la superficie figurent parmi les plus élevées de France, en raison de la concentration des activités et des infrastructures. Les grands axes autoroutiers qui traversent le département (A86, A13, A14) supportent chacun des trafics compris entre environ 80 000 et plus de 200 000 véhicules par jour selon les tronçons, ce qui place les Hauts-de-Seine parmi les secteurs les plus chargés d'Île-de-France.

Ces pressions locales accentuent les effets de la chaleur urbaine. Dans ce contexte, la présence d'espaces de fraîcheur accessibles devient essentielle pour la santé et le bien-être des habitants. Les parcs départementaux jouent un rôle central, car leurs surfaces végétalisées et leurs continuités écologiques en font de véritables refuges climatiques au cœur du territoire.

ENJEUX

Renforcer le rôle des espaces de nature départementaux dans l'atténuation carbone à travers une végétalisation plus diversifiée et résiliente.

Renforcer la capacité des parcs à offrir de véritables refuges climatiques aux usagers et à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains.

LES ENJEUX CLIMAT ET NATURE

EN CHIFFRES

ÉMISSIONS
DES ACTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT

115

kilotonnes de CO₂
équivalent par an

SÉQUESTRATION
DES FORÊTS
ET DES SOLS
DU DÉPARTEMENT

10,6

kilotonnes de CO₂
équivalent par an

► Un déséquilibre massif

1,1

Mt de carbone
stockée dans les sols

76%

de surfaces
artificialisées

► Un réservoir de carbone à préserver
Une densité à rééquilibrer avec le végétal

Page de droite, haut. Parc refuge climatique – usagers à l'ombre sur une pelouse. © CD92/Willy Labre

Page de droite, bas. Berges de Seine. Les infrastructures routières concentrent une part importante des émissions. © CD92/Olivier Ravoire



Une population urbaine qui ne transmet plus le lien à la nature de génération en génération

Les jeunes générations entretiennent un contact de plus en plus limité avec la nature, en particulier dans les milieux urbains. Ce recul se traduit par une diminution du temps passé dehors, au profit des écrans et des espaces clos. Plusieurs travaux, notamment ceux de Richard Louv (2005) ou de Soga et Gaston (2016), décrivent ce phénomène sous les termes de *nature-deficit disorder* ou *d'extinction of experience*, désignant la perte d'expériences vécues avec la nature et la désensibilisation écologique qui en découle.

Cette évolution s'inscrit dans une transformation plus large des modes de vie et de transmission. Le lien à la nature, autrefois transmis au sein des familles tend à disparaître. En milieu urbain, les parents ne jouent plus ce rôle d'initiation, et les enfants grandissent souvent sans expérience directe du vivant, donc sans un ressenti émotionnel chez l'enfant, moteur essentiel des engagements de l'adulte pour la protection de la nature.

Par ailleurs, le système éducatif renforce partiellement cette tendance. En France, la pédagogie reste encore davantage centrée sur la connaissance et la théorie que sur l'expérience sensible de la nature. L'apprentissage s'appuie sur les savoirs scientifiques plutôt que sur le contact direct, ce qui limite la construction d'une relation personnelle au milieu naturel.

Cette rupture du lien sensoriel conduit à un affaiblissement progressif de la sensibilité environnementale et, à plus long terme, à une baisse de l'engagement écologique. En zone dense, la rareté d'espaces verts accessibles accentue encore cette déconnexion, en restreignant les occasions de contact spontané avec le vivant.

Dans ce contexte, le haut niveau d'expertise du Département en matière d'éducation à la nature et de gestion écologique constitue un atout majeur pour renforcer la transmission du lien au vivant et faire émerger de nouvelles formes de sensibilisation.

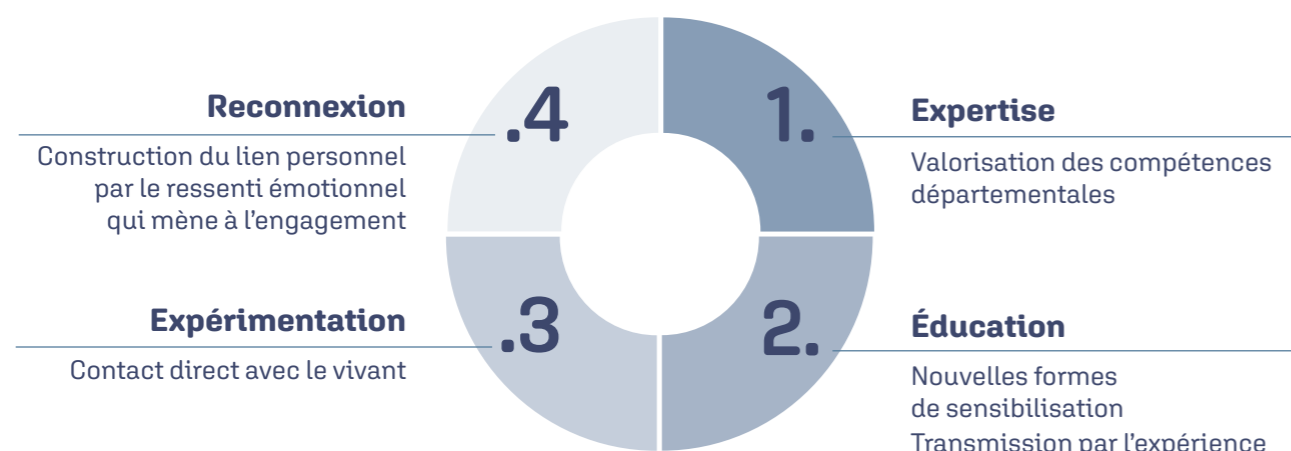
ENJEUX

Recréer un lien sensoriel, culturel et intergénérationnel avec la nature pour enrayer l'affaiblissement de la sensibilité environnementale.

Multiplier les expériences directes du vivant dans un contexte urbain dense où les occasions de contact quotidien sont limitées.



STRATÉGIE D'UNE RECONNEXION À LA NATURE



Ci-dessus. La déconnexion entre enfants et nature devient un enjeu éducatif majeur. © Pexels/Allan Mas



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT